

Annexes

A. Transposition des notes d'épreuves en moyennes annuelles de livret scolaire pour l'année de Terminale pour les baccalauréats général et technologique de la session 2020 (moyenne des moyennes trimestrielles pré-confinement)

A.1 Voie générale

Série ES

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu) Bac 2020	COEFFICIENT bac 2020
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
3. Sciences	2	Ecrite	1 heure 30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
Epreuves terminales					
4. Histoire-géographie	5	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de l'histoire-géographie	5
5. Mathématiques (enseignement commun)	5 ou 5 + 2	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	5
Mathématiques (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	Intégrée à l'épreuve de mathématiques	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité mathématiques	2 (1)
6. Sciences économiques et sociales (enseignement commun)	7 ou 7 + 2	Ecrite	4h ou 4h + 1h	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences économiques et sociales	7
Sciences sociales et politiques (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	1h accolée à l'épreuve	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité sciences scolaire et politiques	2 (1)
Économie approfondie (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	1h accolée à l'épreuve	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité économie approfondie	2 (1)
7. Langue vivante 1	3	Ecrite + orale	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1	3

8. Langue vivante 2	2	Ecrite + orale	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	2
9. Philosophie	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	4
10. Education physique et sportive	2	CCF (2)		<p>Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF</p> <p>Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu</p> <p>Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.</p>	2
Education physique et sportive de complément (3)	2	CCF (2)		<p>Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF</p> <p>Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu</p> <p>Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.</p>	2
11. Epreuves facultatives (4)					
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; LCA latin, LCA grec ; Langue vivante 3, Informatique et création numérique, LSF				Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(5)
<p>(*) nombre de point supérieur à la moyenne multiplié par deux</p> <p>(1) Lorsque le candidat a choisi la spécialité. Lorsqu'une note commune est transmise au titre de l'enseignement commun et de l'enseignement de spécialité, elle est établie en retenant la moyenne coefficientée des moyennes annuelles respectives de chacun de ces deux enseignements.</p> <p>(2) Contrôle en cours de formation (cf. arrêté du 9 avril 2002 relatif aux épreuves d'éducation physique et sportive aux baccalauréats).</p> <p>(3) Pour les candidats ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.</p> <p>(4) deux épreuves au maximum</p> <p>(5) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux Si le candidat choisi l'option LCA latin ou LCA grec, les points au dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par trois Si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative</p>					

Série L

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
Epreuves anticipées					
1. Français et littérature	3	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	3
2. Français et littérature	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
3. Sciences	2	Ecrite	1 heure 30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes (*)	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
Epreuves terminales					
4. Littérature	4	Ecrite	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de littérature	4
5. Histoire-géographie	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement d'histoire-géographie	4
6. Langue vivante 1 (enseignement commun)	4 ou 4 + 4	Ecrite et orale	3 heures et 20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1	4
Langue vivante 1 approfondie (spécialité)	(1)			Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1 approfondie	4
7. Langue vivante 2 (enseignement commun)	4 ou 4 + 4	Ecrite et orale	3 heures et 20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	4
Langue vivante 2 approfondie (spécialité)	(1)			Moyenne annuelle de l'enseignement de langue 2 approfondie	4
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	Orale	10 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement littérature étrangère en langue étrangère	1
9. Philosophie	7	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	7
10. Education physique et sportive	2	CCF (2)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CFF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
Education physique et sportive de complément (3)	2	CCF (2)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CFF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu	2

				Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)					
LCA (4) : latin	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité de LCA latin	4
ou LCA (4) : grec	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité de LCA grec	4
ou arts plastiques	3 + 3	Ecrite et pratique	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité arts plastiques	6
ou cinéma-audiovisuel	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel	6
ou histoire des arts	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité histoire des arts	6
ou musique	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité musique	6
ou théâtre	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité théâtre	6
ou danse	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité danse	6
ou arts du cirque (**)	3 + 3	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité arts du cirque	6
ou langue vivante 1 ou 2 approfondie	4	Ecrite et orale	Intégrée à l'épreuve 6 ou 7	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité langue vivante approfondie 1 ou 2	4
ou langue vivante 3	4	Orale	20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité langue vivante	4
ou mathématiques	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité mathématiques	4
ou droit et gds enjeux du monde contemp.	4	Orale	20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité du droit et grands enjeux du monde contemporain	4
12. Epreuves facultatives (5)					

Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; LCA latin, LCA grec ; Langue vivante 3 ; Informatique et création numérique ; LSF				Moyenne de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(6)
<p>(1) Lorsque le candidat a choisi l'épreuve de spécialité de LV1 ou LV2 approfondie. Lorsqu'une note commune est transmise au titre de l'enseignement commun et de l'enseignement de spécialité, elle est établie en retenant la moyenne coefficientée des moyennes annuelles respectives de chacun de ces deux enseignements.</p> <p>(2) Contrôle en cours de formation (cf. arrêté du 9 avril 2002 relatif aux épreuves d'éducation physique et sportive).</p> <p>(3) Epreuve obligatoire pour les candidats ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.</p> <p>(4) Langues et culture de l'antiquité.</p> <p>(5) deux au maximum</p> <p>(6) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux Si le candidat choisi l'option LCA latin ou LCA grec, les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par trois Si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au-dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative</p> <p>(*) nombre de point supérieur à la moyenne multiplié par deux</p> <p>(**) Lorsque le candidat a suivi cet enseignement dans un établissement scolaire relevant de l'éducation nationale.</p>					

Série S

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
Epreuves terminales					
3. Histoire-géographie	3	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement d'histoire-géographie	3
4. Mathématiques (enseignement commun)	7 ou 7 + 2 (1)	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	7
5. Physique-chimie (enseignement commun)	6 ou 6 + 2 (1)	Ecrite et pratique	3 heures 30 minutes et 1 heure	Moyenne annuelle de l'enseignement de physique-chimie	6 (2)
6. Sciences de la vie et de la Terre (enseignement commun au choix)	6 ou 6 + 2 (1)	Ecrite et pratique	3 heures 30 minutes et 1 heure	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences et vie et de la terre	6 (2)
ou écologie, agronomie et territoires (enseignement commun au choix) (***)	7 ou 7 + 2 (1)	Ecrite et pratique ou écrite et pratique et orale (1)	3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement d'écologie, agronomie et territoire	7

			ou 3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes et 30 minutes (1)		
ou sciences de l'ingénieur (enseignement commun au choix)	6 ou 6 + 2 (**)	Ecrite et orale	4 heures et 20 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences de l'ingénieur	6 ou 8 (**) (3)
7. Langue vivante 1	3	Ecrite et orale	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1	3
8. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	2
9. Philosophie	3	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	3
10. Education physique et sportive	2	CCF (4)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
Education physique et sportive de complément (5)	2	CCF (4)		Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat, facultative pour les élèves ayant choisi les sciences de l'ingénieur à l'épreuve n° 6) (**):					
Mathématiques	2	Intégrée à l'épreuve n° 4		Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité mathématiques	2
physique-chimie	2	Intégrée à l'épreuve n° 5		Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité physique-chimie	2
ou sciences de la vie et de la Terre	2	Intégrée à l'épreuve n° 6 de sciences de la vie de la Terre		Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité sciences et vie et de la terre	2

ou informatique et sciences du numérique	2	Evaluation en cours d'année		Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité informatique et sciences du numérique	2
ou écologie, agronomie et territoires (***)	2	Orale	30 minutes	Moyenne annuelle de l'enseignement de la spécialité écologie, agronomie et territoire	2
Epreuves facultatives (6)					
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; LCA latin, LCA grec ; Langue vivante 3 ; LSF ; Hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles (***)				Moyenne de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(7)
<p>(1) Lorsque le candidat a choisi l'épreuve de spécialité n° 11, correspondant à l'épreuve obligatoire n° 4 ou n° 5 ou n° 6. / Lorsqu'une note commune est transmise au titre de l'enseignement commun et de l'enseignement de spécialité, elle est établie en retenant la moyenne coefficientée des moyennes annuelles respectives de chacun de ces deux enseignements.</p> <p>(2) les ECE ne sont pas prises en compte</p> <p>(3) Le projet n'est pas pris en compte</p> <p>(4) Contrôle en cours de formation (cf. arrêté du 9 avril 2002 relatif aux épreuves d'EPS aux baccalauréats).</p> <p>(5) Epreuve obligatoire pour les candidats ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.</p> <p>(6) Deux enseignements optionnels maximum</p> <p>(7) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux Si le candidat choisi l'option LCA latin ou LCA grec, les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par trois Si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au-dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative</p> <p>(*) Nombre de point supérieur à la moyenne multiplié par deux.</p> <p>(**) Les candidats qui choisissent sciences de l'ingénieur comme épreuve n° 6 peuvent soit choisir une épreuve n° 11 parmi la liste présentée dans le tableau. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 6 ; soit ne choisir aucune épreuve n° 11. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 8 car elle est assimilée à « une épreuve obligatoire au choix + une épreuve de spécialité ».</p> <p>(***) Seulement dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture</p>					

A.2 Voie technologique

Pour toutes les séries de la voie technologique (à l'exception de la série TMD) :

Epreuves facultatives (1)		
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; Langue vivante 3 (2) ; LSF	Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(3)
(1) deux épreuves au maximum (2) Seulement la série STHR (3) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux ; si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au-dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative		

Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
Epreuves anticipées					
1. Français	2	écrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Activités interdisciplinaires	-	orale		Note épreuve anticipée	- (1)
Epreuves terminales					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2

5. Histoire-géographie	2	écrite	2 h 30	Moyenne annuelle de l'enseignement d'histoire-géographie	2
6. Langue vivante 1	2	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle de l'enseignement de LV1	2
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle de l'enseignement de LV2	2
8. Mathématiques	3	écrite	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	3
9. Philosophie	2	écrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	2
10. Sciences physiques et chimiques	3	écrite	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences physiques et chimiques	3
11. Biologie et physiopathologie humaines	7	écrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines	7
12. Projet technologique	7	orale	15 min (oral terminal)	Moyenne annuelle de l'enseignement sur lequel s'appuie le projet (sciences et techniques sanitaires et sociales ou biologie et physiopathologie humaines)	7
13. Sciences et techniques sanitaires et sociales	7	écrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales	7

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
Epreuves terminales					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne	2

				Si 1 seul CCF : note du CCF tenant compte des progrès et implications Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	
5. Langue vivante 1	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	2
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
7. Mathématiques	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	4
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Physique-chimie	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de physique-chimie	4
10. Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité	8	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de chimie-biochimie-sciences du vivant	8
11. Evaluation des compétences expérimentales	6	Pratique	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement spécifique à la spécialité	6
12. Projet en enseignement spécifique à la spécialité	6	Orale	15 min (présentation du projet)	Moyenne annuelle de l'enseignement spécifique à la spécialité	6
13. Enseignement technologique en LV1	-	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement technologique en LV1	-(1)

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2

2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
Epreuves terminales					
4. Education physique et sportive	2	CCF		<p>Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.</p>	2
5. Langue vivante 1	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	2
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
7. Mathématiques	2	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	2
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Physique-chimie	2	Ecrite	2 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de physique-chimie	2
10. Analyse méthodique en design et arts appliqués	6	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de design et arts appliqués	6
11. Projet en design et arts appliqués	16	Orale	20 minutes (oral terminal)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de design et arts appliqués	16
12. Design et arts appliqués en LV1	-	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de design et arts appliqués en LV1	- (1)

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	Coefficient Bac 2020
-------------	--	--	----------------------

	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Histoire-géographie	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
Epreuves terminales					
4. Education physique et sportive	2	CCF		Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
5. Langue vivante 1	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	2
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
7. Mathématiques	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	4
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Physique-chimie	4	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de physique-chimie	4
10. Enseignements technologiques transversaux	8	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement des enseignements technologiques transversaux	8
11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité	12	Orale (2)	20 minutes (oral terminal)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique à la spécialité	12
12. Enseignement technologique en LV1	-	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement technologique en LV1	-(1)

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte et sont multipliés par 2.

(2) Évaluation en cours d'année et lors d'un oral terminal. Chacune de ces deux parties de l'évaluation est affectée d'un coefficient 6.

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE		
Epreuves anticipées					
1. Français	2	écrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
3. Etude de gestion	-	orale		Note épreuve anticipée	-
Epreuves terminales					
4. Education physique et sportive	2	CCF		<p>Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.</p>	2
5. Histoire-géographie	2	écrite	2 h 30	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'histoire-géographie	2
6. Langue vivante 1	3	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	3
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2	2
8. Mathématiques	3	écrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	3
9. Philosophie	2	écrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
10. Economie-droit	5	écrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'économie-droit	5
11. Management des organisations	5	écrite	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de management des organisations	5
12. Epreuve de spécialité	12	écrite et pratique	4 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique à la spécialité	12

Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

DÉSIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation			Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
	COEFFICIENT	NATURE	DUREE		
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note épreuve anticipée	2
Epreuves terminales					
3. Education physique et sportive	2	CCF		<p>Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.</p>	2
4. Histoire-géographie	2	Ecrite	2 h 30	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'histoire-géographie	2
5. Langue vivante 1	3	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1 (avec l'ETLV le cas échéant)	3
6. Langue vivante 2	2	Ecrite et orale	2 heures (partie écrite)	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV2 (avec l'ETLV le cas échéant)	2
7. Mathématiques	3	Ecrite	2 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de mathématiques	3
8. Philosophie	2	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	2
9. Economie et gestion hôtelière	7	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'économie et gestion hôtelière	7
10. Projet en STHR	2	Orale		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement sur lequel s'adosse le projet (STS ou STC)	2

11. Enseignement technologique en langue vivante	Intégrée à l'épreuve de langue-exp. orale	Orale		Moyenne de la moyenne annuelle obtenue à l'enseignement technologique en langue vivante et de la moyenne annuelle obtenue à la LV correspondante	-
12. Sciences et technologies des services (STS)	7	Ecrite et pratique	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de STS coefficient 5 + moyenne annuelle obtenue à l'enseignement scientifique alimentation environnement coefficient 2	7
13. Sciences et technologies culinaires (STC)	7	Ecrite et pratique	3 heures	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de STC coefficient 5 + moyenne annuelle obtenue à l'enseignement scientifique alimentation environnement coefficient 2	7

Série techniques de la musique et de la danse (TMD)

DESIGNATION	Epreuves du baccalauréat prévues par la réglementation					Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)	COEFFICIENT bac 2020
		OPTION INSTRUMENT		OPTION DANSE			
	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	COEFFICIENT	DUREE	COEFFICIENT		
1. Epreuves d'enseignement général							
A. 1-Français	Ecrit	4 h	2	4 h	2	Note épreuve anticipée	2
	Oral	20 min	1	20 min	1	Note épreuve anticipée	1
A. 2-Mathématiques et Sciences physiques	Ecrit	4 h	3	4 h	3	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de Mathématiques et sciences physiques	3
	Ou						
Philosophie	Ecrit	4 h	3	4 h	3	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de philosophie	3
A. 3-Langue vivante 1	Oral	20 min	3	20 min	3	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de LV1	3
A. 4-Education physique et sportive		30 min	1	30 min	1	Si au moins 2 CCF : moyenne Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu	1

							Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	
2. Epreuves à caractère professionnel								
B. 1-Epreuve technique (option instrument) B. 1.1 Epreuve de relevé B. 1.2 Epreuve d'analyse	Pratique	4 h 30 min 3 h 30	3 1 2				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'épreuve technique	3
B. 1-Epreuve technique (option danse) B. 1.1 Epreuve d'analyse musicale B. 1.2 Epreuve d'analyse chorégraphique	Pratique			4 h 30 min 3 h 30	3 1 2		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'épreuve technique	3
B. 2-Interprétation musicale	Pratique	20 min	4				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'interprétation musicale	4
B. 2-Interprétation chorégraphique	Pratique			20 min	4		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'interprétation chorégraphique	4
B. 3-Histoire de la musique	Ecrit	4 h	3				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'histoire de la musique	3
B. 3-Histoire de la danse	Ecrit			4 h	3		Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'histoire de la danse	3
2. Epreuves à caractère professionnel								
B. 4-Commentaire d'écoute	Pratique	15 min	2				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de commentaire d'écoute	2
Ou								
Ecriture musicale	Pratique	4 h	2				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'écriture musicale	2
Ou								
Lecture à vue instrumentale ou vocale	Pratique	10 min	2				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de lecture à vue instrumentale ou vocale	2
Ou								
Technique du son	Pratique	15 min	2				Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de technique du son	2

B. 4-Anatomie	Oral			15 min	2	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'anatomie	2
Ou							
Composition chorégraphique	Pratique			30 min	2	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de composition chorégraphique	2
Ou							
Danse et autres arts	Oral			20 min	2	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement de danse et autres arts	2
Ou							
Improvisation	Pratique			10 min	2	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement d'improvisation	2
Epreuves facultatives (1)							
Langue ancienne ou langue vivante II						Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(2)
Arts plastiques						Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(2)

(1) deux épreuves au maximum

(2) Si le candidat choisit une seule option facultative les points au-dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux ; si le candidat choisit deux options facultatives, seuls les points au-dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative

A.3 Sections linguistiques

Sections internationales (SI) préparant à l'option internationale du baccalauréat (OIB) (hors chinois)

DÉSIGNATION	COEFFICIENT PAR SERIE	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
DNL Histoire-géographie	coef. 4 +3 (écrit +oral) pour la série S coef. 5 + 4 (écrit +oral) pour la série ES coef. 5 +3 (écrit +oral) pour la série L	Ecrite et orale 4 heures (partie écrite)	coef. 7 pour la série S coef. 9 pour la série ES coef. 8 pour la série L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique d'Histoire-géographie
Langue et Littérature - LANGUE	coef. 5 + 4 (écrit +oral) pour la série S coef. 5 + 4 (écrit +oral) pour la série ES coef. 6 + 4 (écrit +oral) pour la série L	Ecrite et orale 4 heures (partie écrite)	coef. 9 pour la série S coef. 9 pour la série ES coef. 10 pour la série L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue et littérature

Sections internationales (SI) préparant à l'option internationale du baccalauréat (OIB) (SI chinoises)

DÉSIGNATION	COEFFICIENT PAR SERIE	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
DNL Mathématiques	coef. 3 pour la série S coef. 3 pour la série ES coef. 3 pour la série L	2 épreuves, en 1 ^{ère} et en terminale (<i>situations d'évaluation</i>)	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 3 en L	Moyenne entre la note de la première épreuve passée en classe de Première et la note de moyenne annuelle de la classe de Terminale dans l'enseignement spécifique de mathématiques
Langue - Chinois	coef. 5 + 4 (écrit +oral) pour la série S coef. 5 + 4 (écrit +oral) pour la série ES coef. 6 + 4 (écrit +oral) pour la série L	Ecrite et orale 4 heures (partie écrite)	coef. 9 en S coef. 9 en ES coef. 10 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue chinoise

Section binationale franco-allemande Abibac

DÉSIGNATION	COEFFICIENT PAR SERIE	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
DNL Histoire-géographie	coef. 3 en S coef. 5 en ES coef. 4 en L	Ecrite 5 heures	coef. 3 en S coef. 5 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique d'Histoire-géographie

Langue et Littérature - ALLEMAND	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 pour la série L	Ecrite et orale 5 heures (partie écrite)	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue et littérature - Allemand
----------------------------------	--	---	---	---

Section binationale franco-espagnole Bachibac

DÉSIGNATION	COEFFICIENT PAR SERIE	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
DNL Histoire-géographie	coef. 3 en S coef. 5 en ES coef. 4 en L	Ecrite 5 heures	coef. 3 en S coef. 5 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique d'Histoire-géographie
Langue et Littérature - ESPAGNOL	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Ecrite et orale 4 heures (partie écrite)	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue et littérature - Espagnol

Section binationale franco-italienne Esabac (voie générale)

DÉSIGNATION	COEFFICIENT PAR SERIE	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
DNL Histoire-géographie	coef. 3 en S coef. 5 en ES coef. 4 en L	Ecrite 5 heures	coef. 3 en S coef. 5 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique d'Histoire-géographie
Langue et Littérature - ITALIEN	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Ecrite et orale 4 heures (partie écrite)	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue et littérature - Italien

Section binationale franco-italienne Esabac (voie technologique STMG)

DÉSIGNATION	COEFFICIENT PAR SERIE	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
DNL Management des organisations	coef. 5 en série STMG	Orale 30 minutes	coef. 5 en STMG	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de Management des organisations

Langue, culture et communication - ITALIEN	coef. 3 en STMG	Ecrite et orale 4 heures (partie écrite)	coef. 3 en série STMG	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue, culture et communication - Italien
--	-----------------	---	-----------------------	--

Sections européennes ou de langues orientales (Selo)

DÉSIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE DUREE	Coefficients Contrôle continu	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu)
Evaluation spécifique	Les candidats doivent avoir au moins 10/20 à une évaluation spécifique. L'évaluation spécifique est composée de : - une épreuve orale spécifique dans la langue de la section (80 % de l'évaluation spécifique) - la moyenne de l'ensemble des résultats du candidat pendant l'année de terminale, langue + DNL (20 % de l'évaluation spécifique)	Evaluation Spécifique : - épreuve orale spécifique de 20 minutes ; - évaluation durant la scolarité de terminale.	100%	Moyenne des moyennes annuelles des résultats obtenus pour la langue de la section et pour la discipline non linguistique (DNL)
Langue de la section	Les candidats doivent avoir au moins 12/20 à l'épreuve (1^{er} groupe) de la langue vivante de la section. coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Ecrite et orale	coef. 3 en S coef. 3 en ES coef. 4 en L	Moyenne annuelle obtenue à la langue vivante de la section

